

## ABONNEMENT

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclamés, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Janvier 1875.

## MESSAGE

DU

## MARÉCHAL DE MAC-MAHON

Messieurs,

L'heure est venue où vous allez aborder la grave discussion des lois constitutionnelles. Les travaux de votre commission sont prêts et l'opinion publique admettrait difficilement un nouveau retard.

Désireux, comme je n'ai à aucun moment cessé de l'être, de voir promptement donner au pouvoir que j'exerce, en vertu de la loi du 20 novembre, ce complément nécessaire, je charge mon gouvernement de vous demander, pour l'une de vos prochaines séances, la mise à l'ordre du jour de la loi qui établit une seconde Chambre.

C'est là, en effet, l'institution que paraissent le plus impérieusement réclamer les intérêts conservateurs dont vous m'avez confié, et dont je ne désertai jamais, la défense. Les rapports sont aujourd'hui faciles entre l'Assemblée et le pouvoir qui émane d'elle ; il en serait peut-être autrement le jour où, ayant fixé vous-mêmes le terme de votre mandat, vous feriez place à une Assemblée nouvelle. Des conflits peuvent naître alors, et, pour les terminer, l'intervention d'une seconde Chambre, offrant par sa composition de solides garanties, est indispensable.

La nécessité ne serait pas moins grande, quand même, pour trancher ces conflits, vous croiriez utile, comme mon gouvernement l'a demandé, d'armer le pouvoir exécutif du droit de recourir au jugement du pays par la voie de la dissolution.

L'usage de ce droit extrême serait périlleux et j'hésiterais moi-même à l'exercer, si, dans une circonstance si critique, le pouvoir ne se sentait appuyé par le concours d'une Assemblée modératrice.

J'ai la satisfaction de penser que sur ce point, je suis en accord avec la majorité de cette Assemblée. Si, dans le cours de la délibération, mon gouvernement présente certaines modifications au projet que votre commission vous a soumis, ce sera pour en rendre l'adoption plus facile.

Un autre point plus controversé ne doit pas être moins promptement décidé. C'est celui qui touche à la transmission du pouvoir quand j'aurai cessé de l'exercer.

Ici mon intervention doit avoir un caractère plus réservé, puisque je n'hésite pas à dire cependant que, dans ma pensée, cette transmission à l'échéance du 20 novembre 1880 devrait être réglée de manière à laisser aux Assemblées qui seront alors en exercice la liberté pleine et entière de déterminer la forme du gouvernement de la France. C'est à cette condition que d'ici là le concours de tous les partis modérés peut rester assuré à l'œuvre de réparation nationale que je suis chargé de poursuivre.

J'attache moins d'importance, et je crois que le pays pense comme moi, à la question de savoir ce qui devrait être fait si, par une volonté de la Providence que tout homme doit prévoir, la vie m'était retirée avant l'expiration de mon mandat. La souveraineté nationale ne périt pas ; ses représentants pourront toujours faire connaître sa volonté.

On a exprimé toutefois le désir que dans cette éventualité rien ne fût changé jusqu'en 1880 au cours actuel des choses ; vous jugerez s'il n'y aurait pas lieu de compléter par cette disposition les garanties de stabilité promises par la loi du 20 novembre. En tous cas, c'est un point à débattre et à régler entre vous dans un grand esprit de conciliation. La France ne comprendrait pas, j'en suis sûr, qu'un différend reposant sur une hypothèse vint troubler le bien présent et certain qu'elle attend de votre accord.

Telles sont les voies que m'a suggérées l'étude que j'ai faite, pendant l'année qui vient de s'écouler, des véritables besoins du pays. Les entretiens que j'ai pu avoir avec un grand nombre de membres de cette Assemblée me font espérer qu'une majorité pourra les sanctionner par ses suffrages. C'est mon vœu le plus cher et celui que, dans l'intérêt même de l'Assemblée, je vous conjure de réaliser. Les inquiétés de la France, les périls qui l'assiègent, vous indiquent votre devoir. Pour moi, je crois avoir rempli le mien tout entier, et quelle que soit l'issue de ces débats, je compte que la justice de mon pays appréciera mes efforts.

## La discussion.

Immédiatement après la lecture du message, M. Baudry, président de la commission des lois constitutionnelles, demande :

1° La mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles après la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des cadres de l'armée ;

2° La priorité en faveur du projet relatif à la création d'une deuxième Chambre.

M. de Kerdrel, au nom de la commission de l'armée, informe l'Assemblée que la commission dont il est l'organe est prête et déclare que l'Assemblée peut fixer à mardi prochain la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des cadres de l'armée.

M. E. Laboulaye revendique la priorité en faveur du projet relatif à l'organisation et à la transmission des pouvoirs du Président de la République. L'orateur demande, en outre, que le principe de la responsabilité ministérielle soit ici appliqué et que la personne respectée du Président de la République demeure, quoi qu'il arrive, en dehors du débat.

Cela posé, l'orateur insiste sur la nécessité de définir les pouvoirs du maréchal et d'en régler la transmission avant de régler la composition d'une deuxième Chambre.

M. le marquis de Castellane prie l'Assemblée de s'associer à la proposition qui vient de lui être faite par M. E. Laboulaye. L'orateur, tant en son nom qu'en celui de ses amis, appuie la demande de priorité en faveur du projet sur la transmission des pouvoirs. La combinaison que propose la commission des Trente mènerait tout droit au gâchis. (Applaudissements à gauche.) La question qu'il importe de trancher avant tout est donc celle de l'organisation et de la transmission des pouvoirs.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis, au nom de la commission constitutionnelle, insiste sur la nécessité d'accorder la priorité à la loi qui doit donner au chef du pouvoir exécutif le concours d'une deuxième Chambre. La majorité a jugé que cet organe était indispensable. Elle ne se déjugera pas aujourd'hui. A moins d'ignorer les lois de l'architecture, on reconnaîtra que la loi sur la création du

Sénat est le premier étage de l'édifice constitutionnel.

Quant à la loi sur la transmission des pouvoirs, elle ne vient qu'en second ordre, attendu que certaines questions qui s'y rattachent, et notamment le droit de dissolution, doivent recevoir préalablement leur solution dans la loi sur le Sénat. D'ailleurs, il est opportun de commencer par la loi qui divisera le moins l'Assemblée avant de passer à celle qui doit le plus la diviser.

M. Jules Simon vient appuyer les observations présentées par M. Laboulaye, puis par M. de Castellane, sur l'opportunité de donner la priorité au projet relatif à la deuxième Chambre.

M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, déclare que le gouvernement a été avisé ce matin par la commission des Trente de sa préférence pour la priorité de la loi du Sénat. La commission a proposé, en outre, d'ajouter à cette loi un article établissant la connexité entre les deux projets et portant que la loi sur le Sénat ne serait applicable qu'après que la loi sur l'organisation des pouvoirs aurait été votée.

Le ministre espère qu'il se trouvera dans l'Assemblée une majorité pour donner au gouvernement un organe qui lui est indispensable. On a parlé de la nécessité de trancher d'abord la forme de gouvernement. La France a en ce moment un gouvernement parfaitement défini par la loi du 20 novembre : c'est celui du maréchal-président de la République. On a parlé de chemins détournés. N'est-ce pas un chemin détourné que l'on propose à l'Assemblée, lorsqu'on lui conseille de revenir indirectement sur la loi du 20 novembre ? Le ministre conclut en adjurant l'Assemblée de voter la priorité de la loi du Sénat. (Applaudissements au centre.)

## LES VOTES.

La priorité de la loi sur le Sénat a été repoussée par 220 voix environ ; les trois gauches, 80 légitimistes et 30 bonapartistes ont voté contre ; le centre droit, une partie de la droite modérée et les députés flottants, environ 250, ont voté pour.

A l'issue de la séance, tous les ministres ont présenté leur démission. Avant d'accepter, le maréchal de Mac-Mahon a déclaré qu'il croyait utile de prendre conseil. A la suite du conseil tenu à l'Élysée dans la soirée, les ministres ont accepté de conserver provisoirement leurs portefeuilles pour l'expédition des affaires. Le Président de la République se mettra en rapport avec les membres influents de l'Assemblée.

## Chronique générale.

Voici ce qu'on lisait dans le *Journal de Paris* avant la séance du 6 :

Nous croyons que MM. Dufaure, Casimir Périer et Léon Say ont dû se contenter de demander une loi réglant la transmission des pouvoirs après l'expiration des sept ans de gouvernement du maréchal.

C'est déjà une exigence moins considérable ; nous ne croyons pas cependant qu'elle puisse être acceptée, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que ce serait une manière détournée d'établir la République ; en second lieu, parce que l'acceptation de cette condition par le centre droit amènerait une rupture entre ce groupe par-

lementaire et la droite modérée. Or, nous estimons que le centre droit doit faire les derniers efforts pour rester d'accord avec la droite modérée.

Toutefois, si la portion modérée du centre gauche se contentait de demander une loi réglant la transmission des pouvoirs, uniquement pour le cas où le maréchal de Mac-Mahon viendrait à mourir ou à donner sa démission avant le terme de sept années, fixé par la loi du 20 novembre 1873, nous pensons que cette demande devrait être prise en très-sérieuse considération. Pour obtenir l'appui d'une portion du centre gauche, il faut évidemment lui faire des concessions.

Celle dont nous parlons est sans danger. En effet, quand on a nommé le maréchal de Mac-Mahon chef de l'Etat pendant sept ans, on a entendu se lier pour toute cette période, et l'on a voulu que la France fût tranquille jusqu'en novembre 1880. On ne s'est lié, il est vrai, qu'envers le maréchal ; mais il n'y a pas d'inconvénient à admettre qu'en cas de mort ou de démission, le maréchal aura un successeur pour le temps qui restera à courir jusqu'en novembre 1880.

Le cas de démission, d'ailleurs, ne se produira pas ; le maréchal l'a formellement et fréquemment déclaré. Le cas de mort est tout-à-fait improbable, vu l'excellente santé du maréchal.

La transmission des pouvoirs dans les limites de la période de sept ans nous paraît donc sans le moindre danger : elle assure à la France la période de tranquillité que l'Assemblée a entendu lui donner, et elle laisse à la nation toute sa liberté pour se prononcer, en 1880, sur son gouvernement définitif.

On lit dans la *Patrie* :

« Des ordres viennent d'être transmis à la préfecture des Bouches-du-Rhône et à M. le général Espivent de la Villeboisnet en vue de la prochaine arrivée à Marseille d'Alphonse XII, qui doit s'y embarquer sur un vaisseau de la flotte espagnole.

« Des officiers de l'armée espagnole et divers personnages politiques sont déjà arrivés à Marseille ; ils iront, avec leur consul et les autorités françaises, recevoir le jeune roi à la gare. »

Quel empressement pour un « jeune roi » dont l'unique titre est un *pronunciamento* militaire !

La *Patrie* constate que l'exposition, à Paris, des musées de province rencontre des difficultés sérieuses. Plusieurs villes importantes se sont prononcées à l'unanimité contre l'envoi des chefs-d'œuvre qu'elles possèdent.

Un décret nomme au grade d'officier de la Légion-d'Honneur M. Charles Garnier, architecte de l'Opéra, et chevaliers MM. Jourdain et Louvet, inspecteurs municipaux des bâtiments civils, pour la grande part qu'ils ont prise aux travaux de l'Opéra.

## INAUGURATION DE L'OPÉRA DE PARIS.

Nous lisons dans le *Français* :

La gravité de la crise politique que nous traversons rend singulière la coïncidence de

la reprise des travaux parlementaires et de l'inauguration du nouvel Opéra. Tant de sombres préoccupations, tant de graves appréhensions dans tous les esprits, jettent comme un voile sur l'éclat de cette fête. Le gouvernement, en ne négligeant rien pour que l'inauguration du nouvel Opéra se fit dans les conditions les plus brillantes, a voulu évidemment faire plaisir à Paris. Paris se plaint, il s'en prend au gouvernement et à l'Assemblée, comme si le gouvernement et l'Assemblée pouvaient avoir ici quelque responsabilité. Paris trouve que les affaires ne vont pas assez vite, et il pense qu'elles iraient mieux si les plaisirs les conduisaient. Il entre dans ces plaintes beaucoup d'exagération, et ces griefs sont injustes. Mais il était bon que le gouvernement fit à une certaine partie de l'opinion une concession et que, sacrifiant pour ainsi dire aux illusions publiques, il montrât qu'il n'avait et que l'Assemblée n'avait contre Paris aucune mauvaise volonté. C'est évidemment dans cette pensée que MM. de Cumont et Cailiaux ont donné tant de soins à la solennité de cette inauguration.

Du reste, cette fête a pris l'importance d'un grand événement.

Pendant plusieurs jours, on ne pourra parler que du nouvel Opéra, dit l'*Union*, de Paris.

Le public parisien a toujours été friand des spectacles; celui de mardi avait tout particulièrement piqué sa curiosité. Dès six heures du soir, la foule commençait à encombrer les boulevards et les rues voisines de la place du Grand-Opéra.

Vers cinq heures, des gardes de Paris à cheval et des escouades de gardiens de la paix commandaient les grandes voies et ne laissaient libres à la circulation que les trottoirs.

A sept heures et demie, il n'est plus possible d'avancer. Nous entendons des gens qui se plaignent de voir l'Académie nationale de Musique si chichement éclairée. Les lampadaires ne projettent qu'une lumière douteuse; aucun cordon de gaz ne circule le long des corniches; heureusement que quelques maisons voisines ont eu la bonne inspiration d'illuminer leur façade! Mais la foule grossit toujours et se heurte dès que le trot des chevaux d'un équipage de gala l'avertit du passage d'un personnage officiel.

A huit heures, les trompettes des gardes de Paris et des cuirassiers annoncent l'arrivée du lord-maire. Le cortège est superbe. En tête marchent les hérauts d'armes, dans leur costume traditionnel; viennent ensuite deux massiers, l'un portant le glaive, l'autre la massue d'argent sur l'épaule droite. Le lord-maire descend de son lourd et superbe équipage: il est en pourpoint, culotte courte, bas de soie, souliers à boucle; une chaîne d'or pend à son cou; un manteau royal, de velours rouge, jeté à la manière antique sur ses épaules, se termine par une traîne énorme que soutient un chambellan, en perruque poudrée, surmontée d'un tricorne brodé d'or.

La voiture du lord-maire, attelée de quatre chevaux, excite un vif sentiment de curiosité.

Quatre trompettes anglaises, à cheval, précèdent le cortège, escorté par un escadron de gardes à cheval. Enfin, six valets de pied, portant majestueusement à la main d'immenses joncs à pomme d'or, entourent la voiture.

M. Halanzier va au-devant du lord-maire et le conduit à sa loge.

L'entrée du maréchal de Mac-Mahon avait eu lieu un quart d'heure auparavant. Deux cents cuirassiers portant à la main une torche allumée (ce qui ne sentait pas bon), précèdent et suivent l'équipage du chef de l'Etat.

De tous les personnages officiels, le premier rendu à l'Opéra avait été le ministre des beaux-arts. M. de Cumont a fait son entrée, précédée de deux immenses bouquets, l'un destiné à M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon, et l'autre à M<sup>me</sup> Krauss.

A neuf heures arrivent successivement Dona Isabelle d'Espagne et son fils Don Alphonse. M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Paris, le duc de Chartres, en uniforme de chef d'escadrons de chasseurs, le duc de Nemours et le duc d'Alençon se sont rendus également à cette représentation.

Parmi les équipages des ambassadeurs, on remarque celui du représentant de l'Autriche, jaune et noir avec des laquais en

livrée blanche. Viennent ensuite ceux du prince Orloff et des autres membres de la diplomatie.

A onze heures, les voitures du lord-maire et l'escadron qui l'escorte viennent se ranger sur la place, en face de l'Opéra. A onze heures et demie, arrivent les cuirassiers du maréchal; on rallume les torches; à minuit moins quelques minutes, les deux cortèges partent.

Puis vient le défilé des voitures, qui a duré une heure. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

S'il est possible de citer des noms, dans une telle affluence d'illustrations, voici ceux qui nous viennent à la mémoire, sans parler des personnages tels que le maréchal et la maréchale de Mac-Mahon, le lord-maire, la reine Isabelle, Alphonse XII, et le roi de Hanovre, qui ont été, pendant toute la soirée, le point de mire de deux mille lorgnettes:

Le comte et la comtesse de Paris, le duc de Nemours, le prince Murat, le duc de Mouchy, la duchesse de Montpensier, M. Buffet, le duc d'Audiffret-Pasquier, M. de Broglie, le maréchal Canrobert, le général de Ladmirault, le prince Orloff, le prince de Sagan, lord Lyons, le chevalier Nigra, le duc de Larochehoucauld, MM. de Rothschild, le prince Czartoryski, le prince de Polignac, le comte de Vogüé, M. de Cisse et tous les ministres, le prince de Hohenlohe, le duc et la duchesse Decazes, la marquise de Galiffet, le comte et la comtesse de Pourtalès, le marquis de Sabran, la princesse Poniatowska, le comte et la comtesse de Moltke, la duchesse de Galliera, le prince Troubetzkoi, le marquis de Chennevières, M. et M<sup>me</sup> Garnier, M. Ambroise Thomas, M. et M<sup>me</sup> Gounod, l'amiral La Roncière Le Noury, l'amiral Jaurès, le général Billot, le prince Galitzin, le duc d'Albuféra, la duchesse de Castiglione, M. et M<sup>me</sup> Casimir Périer, M. Léon Say, M. Pillet-Will, le docteur Ricord, M. de Fitz-James, M. Maurice Richard, M. Deseilligny, M. Magne, M. André, M. Haussmann, M. Alphand, M. Charles Laffite, M. Moreau, M. Archdeacon, et tous les représentants de la presse; tous les habitués des premières, parmi lesquels M. Ludovic Halévy, le docteur Mandl, M. Heugel, J. Barbier, M. Davilliers, M. Delamarre, M. Fitz-James, etc.

*Figaro* a noté les toilettes, les bouquets et les diamants. Il paraît que de tout il y avait à foison. Il nous apprend encore que M<sup>me</sup> la princesse Anna Murat, duchesse de Mouchy, a détaché de son bouquet quelques violettes et les a présentées à Alphonse XII, qui les a mises à sa boutonnière. Ces violettes, au reste, se voyaient partout, dit-on, et, dit-on, ne faisaient pas les humbles. On remarquait pourtant que M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon avait un bouquet de lilas blanc. N'oublions pas de noter, toujours d'après le *Figaro*, que la comtesse de Paris était précisément coiffée d'un diadème qui lui fut donné par S. M. la reine d'Espagne, à l'occasion de son mariage.

Le programme définitif du spectacle comprenait l'ouverture de la *Muette*, le premier et le deuxième actes de la *Juive*, l'ouverture de *Guillaume Tell*, un fragment des *Huguenots* et le deuxième acte de la *Source*.

M<sup>me</sup> Nilsson ayant fait savoir la veille qu'un enrouement l'empêcherait de chanter, on fut obligé de supprimer la scène de l'église, de *Faust*, et les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> actes de *Hamlet*.

Le spectacle, de l'aveu même des feuilles les plus enthousiastes, aurait été fort médiocre. Une danseuse et une chanteuse auraient emporté les principaux honneurs de cette soirée, où M<sup>me</sup> Nilsson et M. Faure avaient fait annoncer qu'ils ne paraîtraient pas.

A vrai dire, le public n'y a pas prêté beaucoup d'attention, le spectacle était dans la salle, et le commencement de la représentation a été accueilli, comme dans toutes les soirées de gala, avec une froideur communicative. Pourtant, après le duo de M<sup>me</sup> Krauss et de Villaret, la salle a éclaté en applaudissements et on a fait une ovation à la grande artiste qui a donné à cette représentation un concours, sans lequel.... Mais ne fâchons personne.

On lit dans l'*Univers*:

« La plupart des journaux consacrent une page et plus au récit du grand événement, l'inauguration

de l'Opéra. Ce récit est pompeusement divisé en trois actes: *Avant, pendant, après*, eux-mêmes subdivisés en une foule de chapitres que désignent des lettres gigantesques. Avant, c'est le spectacle de l'insatiable curiosité des spectateurs qui s'entassaient par milliers aux abords pour ne rien voir. Pendant, c'est la mêlée du monde princier, gouvernemental, parlementaire et boulevardier, dont les représentants attirés se pressaient à relever l'éclat du palais des histrions. Après, c'est le désordre se mêlant à la folie, et jusqu'au grand matin remplissant la place publique de ses hideux échos.

» En somme, fête lugubre: car ni l'élégance des toilettes, ni le rayonnement des lumières traversant l'épais brouillard, ne sauraient mentir au point de faire prendre ces décors insolents pour la vraie splendeur, cette foule ennuyée d'elle-même pour un grand peuple, ni ces tronçons de pièces appropriés à la voix de telle actrice ou au pas de telle danseuse pour la représentation d'un art supérieur à l'attrait des sens, seuls maîtres à vrai dire, et vrais triomphateurs en tout ceci.

» Il y en a pour 100 millions. L'autre jour, croyant aller au bout des prévisions les plus larges, nous parlions de quatre-vingts. Mais un journal établit le compte mathématiquement. Il en résulte que la France, de ce chef, devra payer chaque année une rente de 6 millions, auxquels il faut joindre près ou plus d'un million, chiffre ordinaire de la subvention annuelle. Mais l'on peut croire que bien peu de députés réclameront contre cet impôt. N'est-ce pas une nécessité de premier ordre que les acteurs et les danseuses soient grassement payés?

» Jadis, il y avait une France qui jetait son argent et ses hommes dans des expéditions lointaines et chevaleresques, où nos armes trouvaient pour récompense la gloire de propager le règne du Christ, d'assurer notre influence sur les continents et sur les mers, de fonder d'admirables colonies. En ce temps-là les opéras coûtaient moins que les églises, et même il en était à peine question. Mais dans les églises, les puissants et le peuple apprenaient également les devoirs sur lesquels s'appuient la force et la prospérité des nations. A peu de frais alors, en des solennités d'où la religion n'était point proscrite, on goûtait la joie, ce sentiment du cœur qui ne va pas sans la paix des consciences.

» Aujourd'hui, c'est autre chose. Ne pouvant plus trouver la joie, les peuples se sont jetés dans l'amusement, et pour les distraire, on a dressé ces constructions ruineuses où s'engouffre, avec nos finances, ce qui restait du noble esprit et du cœur généreux de la France. Triste besogne, et prodigalités lamentables! Pour ces fêtes scandaleuses, l'on aura bon multiplier les pompes et donner à croire qu'on inaugure une ère nouvelle. Ceux-là mêmes qui le disent, ceux-là qui s'y prêtent, au fond sont mordus par l'angoisse. Ils s'étourdissent en ces théâtres et le font avec frénésie. Mais au seuil ils retrouvent la question redoutable: après ce tourbillon de folies que sera demain? — *Auguste Roussel.* »

## Etranger.

### ESPAGNE.

Le bruit a été répandu avant-hier à Paris que la ville de Pampelune s'était rendue aux carlistes.

Si cette nouvelle vient à se confirmer, c'est un mauvais début pour le règne du jeune don Alphonse.

Il n'est pas exact, nous dit la correspondance carliste que toutes les grandes capitales aient adhéré au pronunciamiento alphonso.

Le fils de Dona Isabelle a eu parfaitement raison de prévoir des obstacles sérieux, de grandes difficultés.

D'abord, ni les républicains ni les radicaux ne se laisseront bénévolement emprisonner, expulser et au besoin fusiller.

Quant aux carlistes, ils combattront le nouveau gouvernement avec la même énergie, la même persévérance qu'ils ont combattu:

- 1° Dona Christine de Bourbon;
- 2° Dona Isabelle de Bourbon;
- 3° Le Triumvirat Prim, Serrano et Topete;
- 4° Don Amédée de Savoie;
- 5° La République Castelar et compagnie;
- 6° Le gouvernement de M. le duc.

Le maréchal Serrano est encore à Biarritz.

Le roi d'Espagne, Alphonse XII, est parti pour Marseille par le train rapide. Il a été accompagné jusqu'à ce port par le chargé d'affaires d'Espagne à Paris, M. de Hernan-

dez, et par l'un des secrétaires de l'ambassade, M. de Valarino.

Sa Majesté s'embarquera presque immédiatement sur l'escadre espagnole pour Barcelone, où elle séjournera.

Ce roi se rendra ensuite par mer à Valence, et de là à Madrid.

Sa Majesté a adressé au président du conseil de régence un télégramme dans lequel elle remercie l'armée et le peuple espagnols et exprime l'espoir d'un meilleur avenir pour l'Espagne.

### ANGLETERRE.

On écrit de Londres:

« Le comte Russell, ancien premier ministre, est gravement malade. Lord Russell est âgé de quatre-vingt-quatre ans.

» M. Disraeli est attendu ici à la fin de cette semaine. Il est suffisamment rétabli pour reprendre ses fonctions officielles. »

Le *Times* cherche à expliquer la conduite du maréchal Serrano dans la phase récente de la révolution espagnole. Un fait surtout le rend perplexé. Pourquoi M. le maréchal Serrano a-t-il fait publier l'état des forces de l'armée du Nord?

L'organe de la Cité en cherche la raison dans la supposition que le duc de la Torre était de connivence avec les meneurs du parti alphonso, et que, en faisant connaître l'état de l'armée, dont il venait de prendre le commandement, il avait pour but d'intimider les démocrates de Madrid, de Barcelone et des villes du Midi de l'Espagne, qui pourraient être tentés de s'opposer par les armes à la restauration du fils d'Isabelle.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le concert donné au bénéfice des pauvres par la musique municipale aura lieu, au théâtre, mercredi prochain 13 janvier.

Dans cette soirée, nous entendrons une cantatrice très-distinguée, élève de Duprez, M<sup>me</sup> Barré-Sabati, qui a chanté au Théâtre-Italien le rôle d'Elvire dans *Don Giovanni* et celui de Ricciarda dans *Guido et Ginevra*. L'année dernière, cette artiste a obtenu beaucoup de succès au Mans, à Rennes, etc.

Deux habiles pianistes de notre ville, M<sup>me</sup> Maubert et M<sup>me</sup> Camille Bersoullé, ainsi que plusieurs autres amateurs, prêteront leur concours à cette fête de charité.

Pendant la soirée, une quête sera faite au profit des pauvres.

Voici le programme du concert:

### PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Grand duo de la *Norma*, de Bellini, arrangé par la musique municipale, par V. M.
- 2° Duo de violon, de Bériot, exécuté par MM. Meurice et Chevreau.
- 3° Grand air de la *Reine de Saba*, de Ch. Gounod, chanté par M<sup>me</sup> Barré-Sabati.
- 4° Quatuor de G. Onslow.
- 5° Nocturne de Reuschaël, solo de violoncelle, exécuté par M. Martel, violoncelle solo du théâtre d'Angers.
- 6° *Dormi pur*, de Scudéri, et *Colombine*, de Massenet, chantés par M<sup>me</sup> Barré-Sabati.

### DEUXIÈME PARTIE.

- 1° *Fra-Diavolo*, ouverture d'Auber, exécutée par la musique municipale.
- 2° Concerto de Bériot, pour violon, exécuté par M. Meurice.
- 3° Overture de l'*Etoile du Nord*, de Meyerbeer, pour piano à 4 mains, exécutée par M<sup>me</sup> Maubert et Bersoullé.
- 4° *Souvenir d'Alsace*, polka, exécutée par la musique municipale.
- 5° *Coquette*, de Chapin, chantée par M<sup>me</sup> Barré-Sabati.
- 6° Fantaisie sur *Faust*, de Gounod, pour violon, exécutée par un amateur.
- 7° Fantaisie sur des airs russes et écossais, de Franchomme, pour violoncelle, exécutée par M. Martel.

M<sup>me</sup> Maubert et M<sup>me</sup> Bersoullé tiendront le piano pour les accompagnements.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2; lever du rideau à 8 heures.

Le bureau de location pour ce concert sera ouvert à partir de samedi, chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie.

L'année commence assez tristement dans notre pays.

Mardi, une jeune femme de 21 ans, Françoise-Augustine Venon, a été tuée par la chute des pierres formant la corniche de la mairie de Saint-Cyr-en-Bourg.

Les travaux de construction étaient abandonnés depuis le mauvais temps ; les pierres ont-elles été disjointes par le froid, ou bien faisaient-elles trop saillie ? nous l'ignorons ; toujours est-il que tout s'est détaché au moment où la pauvre femme Venon passait au pied de la muraille.

Elle a eu le crâne brisé ; la mort a été instantanée.

Mercredi, une pauvre vieille femme, âgée de 76 ans, la veuve Hurlault, de Denezé, canton de Doué, a été trouvée brûlée dans la cave qu'elle occupait.

Elle avait, paraît-il, la mauvaise habitude de mettre sa chaudière dans son lit pour se réchauffer. Le feu a dû se communiquer aux draps et à la paille, et la pauvre veuve, qui était quelque peu infirme, n'aura pas pu se tirer du lit.

Elle a été trouvée morte par une de ses voisines qui était surprise de ne pas l'avoir vu sortir de chez elle suivant son habitude.

Elle avait toute la partie supérieure du corps entièrement carbonisée.

Jeudi, vers une heure du matin, le feu se déclarait au village des Petits-Champs, commune de Varennes-sous-Montsoreau, chez M. Muray, René.

Eveillé par la vive lumière que projetait cet incendie, M. Muray a demandé du secours à ses voisins et fait prévenir les pompiers de la commune.

A 5 heures du matin, l'incendie était complètement éteint. On ignore la cause. La perte s'élève à 1,750 fr., couverte par une assurance.

Une dépêche d'Orléans signale de la crue dans la Haute-Loire. Il n'y a rien d'inquiétant ; le niveau élevé des eaux indique une fonte lente des neiges.

La Loire a atteint à Saumur, à l'échelle du pont Cessart, 2 mètres 80. Elle couvre le chemin de halage.

On nous dit qu'il serait question, dans le Conseil municipal, de raser la butte qui couronne le château de Saumur, pour en faire servir les débris à combler la fondrière qui coupe la rue d'Alsace, à l'arrivée du collège Saint-Louis. Nous croyons que ce bruit n'est pas fondé, car une administration municipale, si cléricale qu'elle soit, ne peut pas engager une ville entière dans de tels sacrifices pour soutenir un établissement ecclésiastique.

#### CHAMBRE DE COMMERCE.

Le dimanche 17 janvier, il sera procédé au renouvellement de la première série sortante de la Chambre de commerce d'Angers, composée de MM. Besnard, Marcheteau et Thoreau.

Les commerçants électeurs désignés sur les listes publiées le 3 janvier, se réuniront aux lieux et heures indiqués ci-après pour procéder au renouvellement partiel de la Chambre de commerce d'Angers.

Les électeurs de l'arrondissement d'Angers se réuniront à Angers, dans la salle de la Chambre de commerce, sise au palais de justice ;

Les électeurs de l'arrondissement de Baugé, à la mairie de Baugé ;

Les électeurs de l'arrondissement de Cholet, à la mairie de Cholet ;

Les électeurs de l'arrondissement de Saumur, au tribunal civil de Saumur ;

Les électeurs de l'arrondissement de Segré, à la mairie de Segré.

Le scrutin ouvrira à onze heures du matin et sera clos à quatre heures du soir.

L'élection aura lieu au scrutin de liste.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche suivant 24 janvier, aux lieux ci-dessus indiqués et aux mêmes heures, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante.

M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers, en installant l'aumônier militaire de sa ville épiscopale, a

prononcé dans sa cathédrale un discours fort intéressant. Il expose en effet, avec une fière éloquence, quel doit être le rôle de la religion dans l'armée, et quel doit être le caractère du noble service des armes. « L'épée surmontée de la croix, dit excellemment l'évêque d'Angers, voilà le vrai symbole de la civilisation chrétienne. » Ainsi se trouve marquée la nécessaire prédominance de la croix sur l'épée, mais la non moins grande nécessité de leur indissoluble union.

La croix sans l'épée, c'est la loi du Christ se frayant son chemin au travers des persécutions qui l'assaillent, et dont il faudra pourtant qu'elle triomphe par le martyre. L'épée sans la croix, ce n'est même plus la domination de l'épée, cette arme chevaleresque, noble comme l'œuvre qui la consacre et à laquelle on doit la consacrer, c'est le règne du sabre.

Aux peuples de choisir. Puisse la France se souvenir ; puisse-t-elle ne plus oublier que ce qui l'a faite, ce qui seul peut la refaire, c'est l'union féconde de la croix et de l'épée !

#### Les Rois.

Quoiqu'on en dise, la France est le pays des vieilles coutumes. Dans les palais ou sous le chaume, on va célébrer cette fête des Rois qui rappelle une des plus belles cérémonies de l'ancienne liturgie. Toute la famille est réunie autour de la table patriarcale. L'aïeul est là, avec ses cheveux blancs, en face de lui le bébé, avec ses cheveux blonds. Ainsi que l'a dit le poète :

Toujours la barbe grise aime la tête blonde.

On va tirer les rois !

Qui sera roi ? quelle sera la reine ?

Plaisirs doux et charmants, d'autant plus charmants qu'ils mettent en présence les opinions les plus diverses qui finissent par se confondre en un cri général de : Le roi boit ! la reine boit !

La joie la plus pure rayonne sur tous les visages, par cette raison toute simple que les cœurs expriment des sentiments sincères, et que le souverain a le bonheur d'être un tyran si éphémère qu'on n'a pas le temps de faire une révolution pour le renverser.

Béranger, le poète national, qui a eu le tort de faire le républicain sans l'être foncièrement, a écrit avec son charmant esprit, lorsqu'un jour il fut élu roi de par la fête :

Grâce à la fête, je suis roi,  
Ça, mes amis, versez à boire !  
Avec des fleurs couronnez-moi  
Et qu'on porte envie à ma gloire !  
A l'espoir du rang le plus beau,  
Pas de cœur qui ne s'abandonne ;  
Nul n'est content de son chapeau,  
Chacun voudrait de couronne...

Hélas ! oui, nul n'est content de son chapeau ! Mais ne serait-il pas heureux qu'on laissât toutes les ambitions pour revenir aux douces joies de la famille, et surtout que le roi en fût le chef vénéré, comme le Christ est le rédempteur de l'humanité.

#### THÉÂTRE.

Faust. — M<sup>me</sup> DERASSE ; MM. GÉRAIZER, CHEVALLIER, Cl. BUDANT, M<sup>me</sup> MARTELLI.

Il y avait foule, lundi, à la représentation de Faust, donnée par M<sup>me</sup> Derasse et la troupe de M. Marck. Brillante soirée, vraiment, et qui laissera d'agréables souvenirs. L'auditoire élégant et choisi qui garnissait la salle, sous le charme de la musique de Gounod, sagement exécutée, a prodigué à chacun des principaux interprètes les plus chaleureux applaudissements.

Déjà, au mois d'avril 1869, Faust avait été représenté à Saumur avec M<sup>lle</sup> Baudier et le ténor Muscadel. Nous l'avons eu, lundi dernier, beaucoup plus complet, la mise en scène a été mieux soignée, et le directeur du théâtre d'Angers avait amené le nombreux personnel qu'exige cette riche partition ; le succès a donc été d'autant plus grand.

Ce que Gounod a merveilleusement rendu, dans son œuvre, c'est l'amour de deux jeunes gens, amour d'abord contenu, puis plus hardi, et débordant enfin en un hymne passionné. Dès les premiers mots que dit Marguerite, on voit que l'apparition du brillant docteur l'a subjuguée, qu'elle est vaincue et prise à jamais. Cette note unique sur laquelle elle prononce tout haut la phrase qu'elle s'est mille fois intérieurement répétée donne le frisson : « Je voudrais bien

savoir quel était ce jeune homme, » dit-elle. Ce n'est pas Marguerite, c'est la fatalité qui parle, c'est un esprit satanique qui la pousse.

M<sup>me</sup> Derasse a remarquablement compris ce côté fatidique de son rôle ; elle ne va pas à Faust spontanément, comme une jeune fille curieuse et vaine ; elle s'en approche à pas lents, et comme entraînée par une force invincible. Elle marche en avant, mais chaque pas est une lutte. La romance du roi de Thulé, deux fois interrompue par cette voix intérieure, nous initie au trouble croissant de cette jeune âme. Elle va toujours, descend la pente, et l'on sent, à ses accents étouffés, qu'elle a deviné l'abîme.

L'éminent artiste a chanté admirablement l'air des Bijoux ; elle a été parfaite aussi dans le dialogue d'amour avec Faust, dans cette scène du jardin qui est une des plus achevées qui soient au théâtre. Chacun de ses gestes porte ; la grâce de ses mouvements, la chasteté de ses attitudes, donnent au personnage si connu de Marguerite un charme nouveau, indéfinissable. C'est la légende, c'est le rêve d'un grand poète réalisés ; c'est la jeunesse dans sa timidité, dans son ignorance virgine, toute rayonnante des reflets du passé. M<sup>me</sup> Derasse a montré également un beau talent de cantatrice et de comédienne dans la scène de l'église, et, dans le trio final, elle a été saluée par une triple salve d'applaudissements.

M. Géraizer est un très-bon Méphistophélès ; il s'est acquitté à merveille de ce rôle difficile créé par Balanqué au Théâtre-Lyrique ; il y a donné de la verve, de l'entrain, du sarcasme, de la grandeur parfois. La scène avec Marthe a été rondement menée par lui. Dans le duo avec Faust, dans la sérénade, dans son chant accompagné de ricanements diaboliques, il a été excellent.

M. Chevalier (Faust) a dit avec sentiment le morceau : *Salut, demeure chaste et pure*, ainsi que la cavatine : *Doux nectar, en ton ivresse* ; d'ailleurs, il a supérieurement interprété toute la partie gracieuse, notamment la scène du jardin.

Le rôle si court de Valentin a cependant suffi à M. Budant pour le faire applaudir. Cet artiste s'est montré aussi bon acteur que chanteur habile dans la scène de la malédiction.

M<sup>me</sup> Martelli, qu'on voyait avec beaucoup de plaisir, est un gentil Siébel. La jeune et gracieuse première dugazon a mis dans son rôle un cachet de sensibilité qui lui sied à ravir ; elle a fort bien dit, surtout, la romance des fleurs, qui est une petite perle dans cette riche partition.

Les chœurs ont assez bien marché ; on a voulu entendre deux fois, au premier acte, celui des vieillards, qui ne manque pas d'originalité.

Nos compliments aux artistes de l'Orchestre, qui ont toujours droit à une bonne part dans le succès de nos soirées d'opéra.

Pour lundi prochain, 14 janvier, on prépare une autre brillante représentation dans laquelle M<sup>me</sup> Derasse nous fera ses adieux. Cette fois, la sympathique artiste se fera applaudir dans le rôle de Violetta, de l'un des plus beaux opéras de Verdi. A côté d'elle se feront entendre MM. Chevalier, Budant, Descamps, second ténor, etc.

A ce sujet, nous raconterons les commencements laborieux de la *Traviata* (Violetta), devenue un des principaux chefs-d'œuvre du répertoire lyrique.

L. D.

#### Faits divers.

##### BILAN INTELLECTUEL DE 1874.

Dans le cours de l'année qui vient de finir, il a été imprimé et mis dans le commerce, sur tout le territoire, 11,917 ouvrages français, tant nouveaux que réédités, sans faire mention, bien entendu, des journaux, revues et écrits périodiques de tous genres.

En ajoutant à ce chiffre 2,496 numéros de gravures, estampes ou cartes géographiques, et 3,844 numéros de musique vocale ou instrumentale, c'est un total de 17,957 qui représente le bilan intellectuel de 1874.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants, que même en remontant jusqu'à 1869, année prospère entre toutes, on ne trouve que 47,394 productions intellectuelles de toutes catégories, inscrites au dépôt légal du ministère de l'intérieur.

En 1870, les imprimés descendirent à 8,831.

En 1872, ils remontent jusqu'à 40,659. En 1873, on en enregistra 44,530.

La moyenne des livres, gravures, partitions de musique, etc., qui se publient en France depuis une vingtaine d'années est de 15,000 environ. Les livres, brochures et autres ouvrages imprimés typographiquement sont au nombre de 10,000 ; les gravures, cartes, plans, photographies, etc., contribuent pour 3,000 environ, et la musique en feuilles ou sous forme de partition, complète généralement par 2,000 numéros ce total moyen de 15,000 ouvrages que chaque année voit éclore.

Par une décision remontant à une vingtaine d'années, la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu est admise à bénéficier d'un des deux exemplaires déposés au ministère de l'intérieur par les auteurs ou éditeurs de chaque ouvrage.

Les collections de la rue Richelieu se sont ainsi augmentées depuis 1853 de plus de 300,000 numéros de catalogue. Avis aux chercheurs.

#### Dernières Nouvelles.

La journée du 6 a été non-seulement importante, mais grave ; elle s'est terminée par une défaite complète du ministère, et un échec direct infligé à M. le maréchal lui-même.

Celui-ci, par un message dont on a lu le texte en tête du journal, demandait à l'Assemblée de mettre le plus tôt possible à son ordre du jour la loi sur le Sénat, et laissait au second plan la loi sur la transmission des pouvoirs.

La Chambre en a jugé tout autrement et s'est prononcée, à une grande majorité, dans un sens diamétralement opposé, d'abord en renvoyant la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles après la deuxième délibération sur la loi des cadres, c'est-à-dire à une époque indéterminée ; ensuite en refusant la priorité à la loi du Sénat sur celle de la transmission des pouvoirs.

C'est M. Grivart qui a lu le message, et c'est M. de Chabaud-Latour qui l'a appuyé de sa parole. Le vote, dont nous avons indiqué le grave résultat, est intervenu immédiatement après le discours du ministre de l'intérieur.

Il est difficile de prévoir les résolutions que va prendre le gouvernement.

Hier on a fait courir mille bruits contradictoires sur la formation du nouveau ministère.

Quelques-uns prétendent que le maréchal serait disposé à ne modifier le ministère Decazes que dans une très-faible proportion.

M. de Cumont et M. de Chabaud-Latour seuls se retireraient.

On vient de distribuer le projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée avec la rédaction nouvelle de la commission.

La commission a décidé : que l'organisation du bataillon à quatre compagnies sera appliquée en premier lieu aux bataillons de chasseurs à pied et de chasseurs de montagne.

Elle sera successivement étendue à toute l'infanterie.

Mais le ministre de la guerre continue à s'opposer à cette disposition du projet de la commission.

Les groupes de députés qui remplissent les couloirs sont très-animés.

Les bureaux procèdent à la nomination de leurs présidents.

Sur 14 bureaux, il y a 7 présidents de la droite et 7 de la gauche.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

#### Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 11 janvier 1875,

Pour les adieux de M<sup>me</sup> DERASSE

#### LA TRAVIATA

Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi. M<sup>me</sup> DERASSE remplira le rôle de Violetta (la Traviata).

Le spectacle commencera par

LES FORFAITS DE PIPERMANS

Vaudeville en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

